District Saône et Loire de Football

Siège social:

57 rue Jean Bouveri - BP136 - 71300 MONTCEAU LES MINES

3.85.67.90.90 Etablissement :

15 rue Louis Aragon – 71100 SAINT REMY

2 03.85.93.07.24



COMMISSION DES TERRAINS, INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS à TORCY

Procès-verbal N°1 du 18/09/2018

PRESENTS:

MM A DESCHAMP / M ETAY / M GAUTHERON / A GIVERNET/ J GOUX / JP MATHEY / F MOSCATO / R PENOT / D RYMPEL / G VIENNOT

ABSENTS EXCUSES:

MM JP PITHIOUX / G THIBERT / D CORONEL

INVITES:

M G POPILLE Président du district et M A BIDAULT président de la CRTIS Ligue

OUVERTURE DE LA REUNION 10 H

1 Effectif de la commission :

M ETAY informe la commission du désir de Daniel Coronel de cesser son activité et de prendre du recul pour profiter d'un repos bien mérité. Le président et toutes les personnes présentent remercies Daniel pour son investissement dans la commission et lui souhaitent de profiter du temps libre à venir.

Les effectifs de la commission dans les différents secteurs (le district étant partagé en 6 secteurs) demandent à être étoffé un appel sera soumis à l'approbation du comité directeur du district;

Les Besoins sont les suivants dans chaque secteur :

Secteur 1 une personne

Secteur 2 une personne

Secteur 3 sans besoin

Secteur 4 une personne

Secteur 5 une personne

Secteur 6 une personne

Mr Marc Chambon a fait acte de candidature sur le secteur 2, candidature mise à l'approbation du CA du district ; la recherche des personnes sera effectuée par les membres de la commission.

2 Déroulement des compétions et rassemblements jeunes :

La commission rappel aux personnes des diverses commissions ainsi qu'aux clubs que toutes les rencontres doivent avoir lieux sur des terrains et salles reconnus par la FFF c'est-à-dire qui possèdent un numéro d'identification NNI et ayant une date de classement valide. Si des doutes par les utilisateurs subsistent sur leur terrains ou salles, merci de demander au district, idem pour l'agrément de nouvelles salles et terrains non encore connus par la commission.

3 Matériel de contrôle :

La commission est informée par Mr BIDAULT d'une dotation de matériels de mesure dans les semaines à venir. La commission remercie la CRTIS, le district disposera de 3 lots de mesures repartis géographiquement sur les secteurs.

4 Evocations des classements et informations terrains :

1/Classement 2018-2019. Suite à un important travail de la commission sur 2016-2017-2018 notre district est classé dans les bons élèves par nos instances; une quarantaine d'installations vont arriver à échéances sur 2019.

À noter que nous tournons sur les années civiles et non sur les saisons footballistiques.

2/RAPPEL SUR LE CLASSEMENT DE CATEGORIE DES INSTALLATIONS POUR LES COMPETITIONS.

Le classement 5 est obligatoire pour pouvoir évoluer en D1, il est fortement conseillé pour les clubs évoluant en D2 avec leurs installations classées en 6, de demander à notre commission les travaux nécessaires à effectuer pour passer en 5. La commission rappelle aux clubs qu'ils peuvent nous faire des signalements pour réaliser ce passage mais que notre commission traitera uniquement avec le propriétaire des installations.

Une installation pour la D2 simplifie les problèmes en cas de montée en D1.

Dans le cas de créations ou de réhabilitations d'installations, la commission demande aux clubs de signaler le projet dès qu'ils en ont connaissance, notre commission prendra contact avec la municipalité, cela évite que des projets qui ne correspondent pas aux normes FFF soient étudiés par les architectes faisant ainsi l'objet de dépenses inutiles pour la ville, et de faire ainsi deux projets synonymes de perte de temps et d'augmentation de délais pour une éventuelle demande de subvention FAFA si les travaux sont éligibles dans cette rubrique.

CDTIS SECTION FAFA.

Nouveaux dossiers FAFA 2018/2019 nouvelles donnes pour le FAFA 2019.

Les dossiers seront mis en ligne pas avant fin octobre (ne pas remplir des dossiers sur les trames 2017/2018 la demande sera rejetée). La commission demande qu'elle soit informée des divers types de projets avant la réalisation du dossier FAFA; cela évitera de refaire les dossiers non conformes aux normes FFF.

Consulter notre commission par l'intermédiaire du district, celle-ci prendra contact avec le propriétaire des installations.

Les dossiers seront recevables uniquement si leur rédaction a été faite par la voie informatique aucun dossiers écrit manuellement sera recevable.

Qui propose le dossier: les clubs pour les projets emplois et minibus; les propriétaires des installations pour terrains, vestiaires, éclairage.

Petit rappel aux clubs qui possèdent déjà des minis bus financé FAFA, **INSERTION DU LOGO DE LA FFF OBLIGATOIRE.** Ce qui sur notre district n'est pas le cas dans pas mal de clubs, veuillez faire le nécessaires en vous adressant à notre commission via le district ou à la ligue dans le cas où vous ne posséderiez pas les dits logos

FIN DE SEANCE 16H45

Le président CDTIS du district de S &L MAURICE ETAY

Le secrétaire de séance JEAN PAUL MATHEY